



Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le pôle urbanisme réglementaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme opérationnels, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) pour le compte des 44 communes du territoire dotées d'un document d'urbanisme.

Il agit dans le respect des règles locales et nationales d'occupation des sols : règlement national d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme, cartes communales...

Il apporte également un conseil aux communes en matière d'urbanisme réglementaire et de planification urbaine.



Orane LELEUX
Cheffe de service
Aménagement
Habitat
Urbanisme



Nicolas CARON
Responsable
pôle Urbanisme
réglementaire
(service
instructeur)



Virginie FAURE
Chargée
de mission
urbanisme

Pour toutes vos questions et besoin d'assistance, notre équipe est à votre disposition :

- **ouverture au public** du lundi au vendredi de 14h à 17h
- **accueil téléphonique** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h



Lallie GATHELIER



Hajiba OUAABI



Thomas PEYRE

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Service urbanisme
16, place de la Libération
BP 50085
43003 le Puy-en-Velay Cedex
04 71 04 07 92
service.instructeur@lepuyenvelay.fr



SECTEUR 1

Référent

Sylvain TOURILLON

Thomas PEYRE

Maud GRAVIER

SECTEUR 2

Référente

Emmanuelle SIMON

Pierre CORNUT

Morgane DEUBELBEISS

SECTEUR 3

Référente

Stéphanie ARNAUD

Océane LYONNET

Nathalie PRADIER

